

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 1^{er} mars 2019

Fin de l'épisode de pollution de l'air sur le bassin lyonnais/nord-Isère

Atmo Auvergne Rhône-Alpes a mis fin au niveau de vigilance rouge « pollution de l'air » sur l'ensemble des bassins de la région, dont le bassin Lyonnais-Nord Isère.

Par conséquent, le Préfet de l'Isère a décidé de mettre fin à toutes les mesures prises dans le département dans le cadre de l'arrêté préfectoral dès maintenant.

L'ensemble des mesures de restrictions relatives au secteur industriel, aux chantiers du BTP et au secteur résidentiel sont donc abrogées.

Il est également mis fin à la circulation différenciée et à la réduction de vitesse de 20 km/heure sur les grands axes. L'ensemble des véhicules pourront désormais circuler.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38